

Bureau du Conseil Communal d'Arzier-Le Muids



**Procès-verbal de la séance du
Conseil Communal d'Arzier-Le Muids
Du 20 novembre 2017**

Table des matières

1. Appel.....	3
2. Approbation de l'ordre du jour	3
3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 25 septembre 2017.....	3
4. Communications du Bureau	3
5. Communications de la Municipalité.....	4
6. Communications des délégués dans les instances intercommunales	7
7. Préavis municipal No 15/2017 : Demande de crédit de CHF 95'000.- pour le changement du serveur informatique communal et la mise à niveau de logiciels.....	8
8. Préavis municipal N° 16/2017 : Demande de crédit supplémentaire au budget 2017 pour un total de CHF 93'000.--	9
9. Postulat de M. Eric Jaquet « Pour une sécurité accrue de la rue du Village d'Arzier »	9
10. Divers et propositions individuelles	11
11. Annonce et préavis futurs	12

1. Appel

Le Président M. Vuille accueille les membres du Conseil et la Municipalité ainsi que le public. Il invite l'assemblée à se lever, pour une minute de silence, en mémoire et hommage à M. Ernst Lübke.

La Secrétaire procède à l'appel : 43 membres sont présents, 4 sont excusés, 1 absent (M. Valentin Rais) et 1 arrivée tardive.

2. Approbation de l'ordre du jour

Le Président informe que le postulat de M. Eric Jaquet « Pour une sécurité accrue de la rue du Village d'Arzier » est ajouté au point 9 de l'ordre du jour, par conséquent la rubrique « divers et propositions individuelles » se trouvent en point 10 et « annonce et préavis futurs » en point 11. Puis, il demande à la Municipalité ainsi qu'au Conseil Communal s'il y a d'autres modifications à l'ordre du jour. Ce n'est pas le cas, le Président soumet l'approbation de l'ordre du jour modifié à l'assemblée.

Le Conseil Communal approuve à l'unanimité l'ordre du jour modifié du 20 novembre 2017.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 25 septembre 2017

Le Président informe que le bureau apporte la modification suivante au procès-verbal : M. Claude Rossier est excusé et non pas absent.

Avant de procéder à l'approbation du procès-verbal, le Président demande à l'assemblée si des modifications ou remarques sont à faire.

M. Nicolas Ray revient sur son intervention en page 4 « *par contre à midi il y a entre 61 et 62 enfants tous les jours pour 60 places disponibles* » et précise qu'il y a effectivement 60 places disponibles et qu'il s'agit de la demande de places qui correspond à 61 – 62 places.

M. Pascal Voutat demande que son intervention, en page 11, soit corrigée car ses propos étaient : « *Il pense que si on ne perd pas de l'argent, on peut utiliser l'eau de la SAPAN* » et pas « *Il pense que si on perd de l'argent, la restriction pourrait être levée et que l'eau de nos sources, qui n'est pas totalement utilisée, pourrait être utilisée.* ».

Le Conseil Communal approuve à la majorité le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2017 avec modifications.

4. Communications du Bureau

Le Président informe l'assemblée que le bureau a reçu une démission, celle de Mme Dominique Althaus (annexe 1).

Il informe que le nombre de conseillers est de 49 à ce jour, et qu'en accord avec la Préfecture des

élections complémentaires seront organisées le 4 mars 2018, afin d'élire 6 nouveaux conseillers et 11 suppléants. Dès le 8 janvier, les candidats pourront s'inscrire sur la liste d'entente communale ou déposer leur liste personnelle et ce jusqu'au 22 janvier. L'avis de convocation faisant foi sera affiché début janvier.

Il demande aux présidents des commissions permanentes de faire parvenir leur liste de présence aux séances au bureau. Pour la commission d'urbanisme, il demande de séparer les commissions concernant le Conseil communal et les séances avec le Comité de Direction des travaux de la future école.

Il rappelle que le titre de conseiller communal ne peut être utilisé que dans le cadre de la fonction. Les conseillers sont autorisés de l'employer uniquement lorsqu'ils communiquent en qualité de représentant d'une autorité, à savoir le Conseil communal, ceci afin d'éviter qu'un récipiendaire d'une lettre ou courrier électronique puisse en déduire qu'elle est officielle alors qu'elle émane d'une personne n'ayant aucun pouvoir. Il rappelle également que la salle du bureau du conseil n'est pas à la disposition des conseillers afin de régler leurs problèmes de voisinage.

Il informe également que Mme Lysiane Demierre ne souhaitant plus officier en tant que secrétaire suppléante, le bureau a choisi Mme Linn Zenoni pour la remplacer. Il prie l'assemblée de lui faire bon accueil.

Pour finir, il informe que la sortie du conseil est prévue pour le 23 juin 2018.

5. Communications de la Municipalité

Mme La Syndique rebondit sur l'utilisation du titre de conseiller communal et rappelle que l'utilisation des armoiries communales n'est également pas autorisée en tant que conseiller communal pour les mêmes raisons citées par Le Président.

La traditionnelle fondue de fin d'année du Conseil communal aura lieu le 11 décembre, une réponse est souhaitée avant le 4 décembre.

Un poste d'employé communal pour le service des bâtiments a été mis en concours afin de remplacer M. Mendes qui a repris le poste de M. Sublet parti à la retraite.

Les Fenêtres de l'Avent débutent le 1^{er} décembre, la Crèche de Noël aura lieu du 1^{er} décembre au 6 janvier dans le local du Soleil d'Automne, la distribution des sapins de Noël est prévue le samedi 2 décembre, le jeudi 7 décembre la Municipalité va rendre visite aux personnes âgées de 80 ans et plus et le 11 décembre la séance du Conseil communal est à l'agenda. Le Noël villageois aura lieu le jeudi 21 décembre avec du vin chaud préparé par les bucherons et ainsi que la soupe préparée par les enfants de l'école. Le samedi 6 janvier il est possible de ramener les sapins de Noël à la déchetterie et il a été décidé de remettre en route le feu des Sapins de Noël. Il s'agit d'un feu de joie avec tous les sapins ramenés, la Municipalité sera présente, du vin chaud et une part de couronne des rois sera offerts. Pour finir, le samedi 13 janvier la Société de développement a organisé le traditionnel Bal du Nouvel-An.

Mme Elvira Rölli informe que la restriction d'eau est levée. Concernant les prix de l'eau, le m³ d'eau potable coûte 3 centimes à la source de la Raisse, 40 centimes le m³ provenant du Montant et 57 centimes le m³ de la SAPAN. Ces prix concernent l'électricité, la convention avec la SAPAN et les différents traitements de l'eau. Les relevés de compteurs n'étant pas tous retournés elle précise qu'elle ne peut pas encore donner les chiffres comparatifs à l'année dernière.

Elle demande aux conseillers d'être attentifs, lors de la réception du budget, au compte 81 qui concerne la distribution de l'eau sous pression. La vente de l'eau rapporte environ CHF 500'000. --, en prenant compte ce que coûtent les infrastructures et l'entretien il y a une différence de CHF 300'000. — à CHF 500'000. -- . Il faut également tenir compte du prix unique de raccordement qui rapporte environ CHF 300'000. — mais due à la LAT (loi sur l'aménagement du territoire), ce chiffre va baisser. Dans le cas où ces chiffres ne suffisent pas, elle invite les conseillers à la contacter pour prendre un rendez-vous avec elle afin d'en discuter.

Le bilan d'exploitation de la station SIDEMO, de 2015, montre que le Montant produit environ 11 millions de m³ d'eau par année et seulement 1.5 millions de m³ est utilisée entre Gland, Genolier et Arzier. Un nouveau projet concernant le stockage de cette eau inutilisée sera présenté en 2018.

M. Nicolas Ray informe qu'il était, le 9 novembre, à l'Assemblée générale de la Forestière. Il s'agit de l'Association des propriétaires de forêts, du canton de Vaud, à laquelle la commune vend le bois. Les cotisations ont été augmentées de 5 centimes par m³ exploitable, ce qui représente environ CHF 2'000. — de plus. La Forestière a prévu de racheter le bois de la commune CHF 1. —de plus par m³. De plus, durant cette assemblée, Mme De Quattro est venue exposer la politique à long terme sur le bois-énergie. Les services du canton sont arrivés à la conclusion que pour le canton de Vaud il est impossible de faire la transition énergétique sans miser considérablement sur le bois-énergie, c'est-à-dire fabriquer de l'énergie à partir du bois. Une bonne nouvelle pour la commune car cette stratégie encourage des petites unités locales qui fabriquent de l'énergie pour la revendre. Par conséquent, l'exploitation du bois-rond va pouvoir être utilisé plus intensivement pour la production de pellets, plaquettes et autres.

Il revient sur l'accueil du soir de l'UAPE et informe qu'une demande concernant l'étendue de la plage d'horaires jusqu'à 19h30 voir 20h00 lui a été adressée. Actuellement l'horaire de fermeture est fixé à 18h30 et des parents travaillant à Genève ou Lausanne n'arrivent pas à récupérer leurs enfants à cette heure. Une pré-étude a été faite au sein de l'AISGE et Le Relais de Mômes a été choisi comme pilote pour ce projet. Dans un premier temps, un questionnaire va être mis en place afin de connaître les besoins exacts des parents. Dans le cas où la demande semble réaliste et faisable, un essai va être mis en place pour un à deux soirs par semaine où l'accueil sera ouvert jusqu'à 19h30-20h00.

Pour finir, il revient sur l'article de la Côte concernant la future école et plus précisément sur la motion déposée au Conseil intercommunal de l'AISGE. Effectivement, plusieurs conseillers communaux se posent des questions sur la répartition des coûts du projet. Il rappelle que la position de la Municipalité est toujours la même ; il y a deux textes qui font lois. Le premier est le document de 2014 où l'AISGE demande à la commune de construire une école qui sera rachetée par l'AISGE. Le deuxième texte concerne les statuts de l'AISGE qui disent que la répartition des coûts au sein de l'AISGE est de 50 % en fonction de la population et de 50 % en fonction du nombre d'élèves.

Il informe par ailleurs que l' AISGE a nommé un groupe de travail pour répondre à cette motion.

Pour finir, il informe que suite à la demande du Codir de l' AISGE le vote de crédit de construction, qui devait avoir lieu en mars, est reporté à mai. En effet, l' AISGE étant actuellement dans un processus de changement de statuts, le Codir ne désire pas mélanger ce changement avec le préavis de rachat de l' école.

M. Christian Dugon informe que le portail automatique de l' entrée de la déchetterie est en service. Le grillage adjacent va être installé prochainement et un panneau d' affichage éclairé, demandé lors d' un conseil précédent, est prévu à proximité.

Le portakabin du stand de tir a été déplacé sur le site. Il servira entre autres au traitement du sagex, qui est maintenant déchiqueté par une machine louée à la même entreprise qui reprend les flaconnages plastiques et les supports audio et vidéo.

L' assemblée générale de la SADEC s' est déroulée le 26 octobre à Essertine-Sur-Rolle. À l' ordre du jour figurait le budget 2018 qui a été accepté à la majorité. De plus, le rapport d' activité 2016, où figurent les principaux dossiers qui ont été traités durant l' année 2016, a également été présenté.

Particulièrement la révision de l' ordonnance sur le traitement des déchets, la révision du Plan cantonal de gestion de déchets (PGD), adopté par le Conseil d' État le 2 novembre 2016, et la révision des statuts de SADEC s. a rendue nécessaire par le découpage territorial actuel des districts. Cette révision des statuts avait été adoptée à la majorité par l' Assemblée générale du 26 mai 2017.

En ce qui concerne le concept harmonisé de la taxe au sac, un total de CHF 13'223 tonnes d' ordures ménagères ont été collectées au cours de l' exercice 2016. Une hausse de 1.28% qui représente approximativement l' augmentation de la population. Pour l' année 2016, c' est un montant de CHF 369. — par tonne collectée qui a pu être versée, de laquelle une participation de CHF 1.78. — par tonne a été prélevée pour couvrir les frais. La commune de Coinsins a choisi d' entrer dans le concept harmonisé de la taxe au sac dès le 01.01.2017. Pour plus de précisions sur ce rapport, il invite l' assemblée à le consulter sur le site sadec.ch sous le titre documents.

Pour finir, il informe que le montage de la cuisine des enseignants au CCS se poursuit sans surprise particulière, sa mise en service est prévue dans la quinzaine et, il l' espère, à la satisfaction de ses utilisateurs. La transformation de l' éclairage des couloirs et préaux couverts se termine avec le résultat souhaité. Ce changement représente une économie d' environ 30%.

M. Patrick Hübscher informe que le nouveau sentier pédestre, qui se trouve au virage de St-Cergue et de la colonie Vivre, se marie bien avec le paysage. Il tient à féliciter l' entreprise qui s' en est occupée car les délais ont été respectés et l' ouvrage est bien réalisé.

Concernant le passage de niveau des Granges, il y a un souci de déclivité de la chaussée. De nombreuses personnes se plaignent que les véhicules touchent le sol et y laisse des traces. Il informe qu' un rendez-vous avec le Nyon St-Cergue a été fixé au 28 novembre afin de faire un constat et pour trouver les solutions qui satisfassent les utilisateurs.

6. Communications des délégués dans les instances intercommunales

M. Philippe Esseiva pour l'APEC lit le rapport des délégués de l'APEC (annexe 2).

Mme Jacqueline Burbidge Rainsley pour l'AISGE, lit le rapport de la séance ordinaire de l'AISGE du 27 septembre 2017. (annexe 3).

Mme Fanny Weinmann pour le réseau d'accueil des Toblerones, informe que lors de la séance du 28 septembre il y avait trois préavis. Le 2/2017 concernait une adaptation du rabais fratrie, le 3/2017 concernait l'acquisition du logiciel Abacus et le 4/2017 sur le budget du RAT. Les trois ont été acceptés. Elle indique quelques chiffres du budget du RAT ; le volume des prestations a dépassé les 21 millions de CHF, le volume d'accueil du RAT continuera à augmenter durant l'année 2018, selon les prévisions 1.7 millions d'heures d'accueil sont prévues, ce qui correspond à une augmentation de 3% (annexe 4).

M. Patrick König demande combien de membres font partie de la commission de l'AISEG et quelle est la procédure pour qu'une motion soit acceptée.

Mme Jacqueline Burbidge Rainsley lui répond qu'il y a 4 membres par commune, 1 municipale et 3 conseillers, c'est-à-dire un total de 20.

M. Nicolas Ray informe que la motion est acceptée et renvoyée au Codir pour autant que la moitié des membres présent l'acceptent. Le Codir est constitué de deux municipaux par commune, c'est-à-dire dix municipaux en totalité et c'est le pouvoir exécutif de l'association intercommunale.

Mme La Syndique précise que la motion a été signée par six personnes. Elle a été votée au sein du conseil intercommunal. Douze personnes ont voté pour son renvoi au Codir, trois ont voté non et deux abstentions.

M. François Esselborn pour la Commission du Feu St-Cergue-Arzier-Le Muids et du Conseil Intercommunal de l'Association SDIS Nyon-Dôle informe que le conseil intercommunal du SDIS Nyon-Dôle s'est réuni le 26 septembre avec différents points à l'ordre du jour ainsi que le préavis 7/2017 ; le budget 2018 (annexe 5). Il indique que le budget 2018 est de CHF 2'778'000. — ce qui représente une augmentation de 1.3% par rapport à 2017.

D'autre part, la convention qui stipulait que Nyon payait une quote-part plus élevée que les autres communes membres au SDIS Nyon-Dôle, est arrivée à terme. Dorénavant, toutes les communes membres du SDIS paieront la même somme par habitants, soit CHF 40.74.--. Effectivement, le montant passe de CHF 35.61. — à CHF 40.74. — par habitants ce qui correspond à un total d'environ CHF 104'500. --, ce qui représente une augmentation de CHF 15'268. —, sous réserve que le nombre d'habitants de la commune reste le même.

Par ailleurs il informe que lui-même et M. Dugon se sont rendus, le 4 novembre, à St-Cergue pour assister à l'exercice du DAP, détachement d'appui. Ils ont été impressionnés par le niveau de difficulté demandé aux sapeurs-pompiers et par la manière dont ils ont agi. Le thème de l'exercice était le Chalet d'Alpage.

7. Préavis municipal No 15/2017 : Demande de crédit de CHF 95'000.- pour le changement du serveur informatique communal et la mise à niveau de logiciels.

La Municipalité ne souhaite pas apporter d'informations complémentaires.

M. Vincent Grandjean lit les conclusions du rapport de la Commission des Finances qui propose de réduire la durée d'amortissement à 5 ans et d'accepter le préavis municipal N°15/2017 amendé.

M. Christophe Rossier lit les conclusions du rapport de la commission ad 'hoc et informe que celle-ci a conclu à l'acceptation du préavis municipal N°15/2017 tel que proposé.

M. Nicolas Vout demande si le serveur actuel a été amorti sur 5 ans.

Mme la Syndique demande si Mme la Boursière puisse répondre à la question. Le Président lui répond par l'affirmative.

Mme la Boursière informe qu'il a été amorti en 1 an via le compte de fonctionnement.

M. Nicolas Ray confirme que la Municipalité ne s'oppose en aucun cas à la décision sur l'amortissement en 5 ans au lieu de 10 ans. Il informe que le budget informatique va augmenter durant ces prochaines années dû à l'amortissement.

En l'absence d'autres commentaires, le Président soumet l'amendement au préavis n°15/2017 au vote de l'assemblée.

L'amendement au préavis N° 15/2017 est accepté à l'unanimité

Puis, le Président soumet le préavis n°15/2017 au vote de l'assemblée.

Le préavis N° 15/2017 est accepté à l'unanimité

8. Préavis municipal N° 16/2017 : Demande de crédit supplémentaire au budget 2017 pour un total de CHF 93'000. -- .

La Municipalité ne souhaite pas apporter d'informations complémentaires.

M. Vincent Grandjean lit les conclusions du rapport de la Commission des Finances qui, à l'unanimité, propose d'accepter le préavis municipal N°16/2017 tel que proposé.

En l'absence d'autres commentaires, le Président soumet le préavis au vote de l'assemblée.

Le Préavis N° 16/2017 est accepté à l'unanimité
--

9. Postulat de M. Eric Jaquet « Pour une sécurité accrue de la rue du Village d'Arzier »

M. Eric Jaquet lit le postulat (annexe 6).

M. Patrick König pense que la solution de barrière automatique est la meilleure car il ne croit pas que le fait de mettre un panneau 30km/h va être respecté sachant qu'actuellement des véhicules roulent à 60km/h.

M. Eric Jaquet pense qu'il faut enlever la barrière et définir la rue en zone 30 km/h. En effet, les lois sont très sévères. Il tient également à signaler que depuis qu'il habite Arzier il n'y a jamais eu d'accident dans la rue du Village.

M. Denis Berger informe qu'il roule souvent dans la commune de Gland où il existe de nombreuses zones de 30km/h et les gendarmes sont souvent présents, par conséquent la limitation est très bien respectée.

M. Christian Brügger informe qu'une des solutions pour ce genre de zones est un feu avec un capteur de vitesse et lorsque la vitesse n'est pas respectée le feu passe au rouge.

M. Eric Jaquet s'est renseigné pour une barrière temporisée automatique. Il s'agit d'une barrière avec un capteur qui s'ouvre lorsqu'une voiture arrive. Il ne trouve pas normal que tout le monde soit pénalisé par les quelques passages des personnes en transit. Le but serait de bloquer la rue à ces personnes-là.

Mme Jacqueline Burbidge Rainsley fait remarquer que lorsque la barrière venait d'être installée elle a constaté que des voitures arrivaient très vite et faisaient demi-tour sur le haut. Depuis elle a vu que les seules voitures qui emprunte la rue sont les clients de la boulangerie et les résidents. Pour elle il s'agit d'une preuve que des personnes utilisaient cette rue pour couper les virages. Elle rappelle qu'il y a beaucoup d'enfants qui passent par cette rue et qui ne font pas attention, depuis l'installation de la barrière ils sont beaucoup plus en sécurité.

M. Didier Hermann rappelle que c'est le chemin qui est empruntée par le cortège d'enfants de l'UAPE pour aller à l'école. Il est surpris par la proposition d'écriteaux « bordiers autorisés », car tous les clients de la boulangerie seraient bordiers, par conséquent tous les habitants du village et d'autres personnes pourraient passer par cette rue.

M. Patrick König revient sur les propos de la situation à Gland et précise que les zones 30km/h ne sont pas des itinéraires qui servent de raccourci mais des zones résidentielles.

M. Charles Emile Ramel a constaté à plusieurs reprises que des personnes se trouvent sur la route de la rue du Village et pas sur les trottoirs. Il rappelle qu'il s'agit d'une discipline que les enfants doivent aussi apprendre à respecter.

M. Denis Berger pense qu'il ne faut pas exagérer. En effet, des enfants traversent le chemin de la Petolière plusieurs fois par jour et il n'y a jamais eu, jusqu'à ce jour, d'accident. Il pense qu'il faut respecter les commerçants de la rue du Village qui ouvrent leurs services à la Commune.

M. Philippe Esseiva souhaite savoir dans quelle mesure, en cas de suppression de la barrière, on peut revenir en arrière.

Mme la Syndique lui répond que dans ce cas la barrière sera tout simplement refermée.

Mme Antonie van Zandijcke Geldreich suggère de mettre des plots au lieu de la barrière. Ces plots auraient pour but de rendre le chemin difficilement manœuvrable et donc limiterait le flux.

M. Philippe Esseiva fait remarquer qu'il y a des camions poubelles qui doivent passer par-là et dans le cas de plots larges ces derniers ne passeront plus.

M. Patrick König rappelle que lorsque la rue du Village était ouverte elle servait de raccourci, par conséquent la solution a été de poser une barrière. Il s'agissait donc d'une solution à un problème reconnu et il pense qu'enlever la barrière serait de revenir en arrière. Il propose d'adhérer au projet de barrière temporisée automatique de M. Jaquet.

M. Eric Jaquet revient sur une étude faite en 2010 où tous les problèmes de sécurité de la commune ont été cernés et fait remarquer que rien n'a été fait au bas du village où le passage de piétons est très élevé.

Le Président informe que 1/5 du conseil peut renvoyer ce postulat en commission, si ce n'est pas le cas et que le conseil vote à la majorité il est renvoyé directement en Municipalité.

Il demande à l'assemblée qui souhaite renvoyer le postulat en commission, aucune main n'est levée, le postulat passe au vote de l'assemblée.

Le Président soumet le renvoi du postulat à la Municipalité au vote de l'assemblée.

Le renvoi du postulat est accepté par 24 oui, 6 non et 6 absentions
--

10. Divers et propositions individuelles

M. Denis Berger revient sur l'article du journal de la Côte et est surpris de lire que le projet serait mis à l'enquête quand tous les accords étaient passés avec l'AISGE. Il est également surpris que M. Luc Badan de Crassier soit mentionné dans l'article. Qu'en est-il ?

M. Nicolas Ray précise que l'accord de l'AISGE sera nécessaire pour présenter le crédit de construction. Pour poser le crédit de construction il faut trois éléments ; l'accord de l'AISGE sur le rachat, avoir les éléments pour pouvoir calculer combien ça coûte et le permis de construire. Il précise que pour avoir un permis de construire il faut mettre à l'enquête. Pour faire une mise à l'enquête il n'est pas nécessaire d'avoir l'accord de qui que ce soit. Concernant M. Luc Badan il précise que ce dernier n'est pas membre du Codir de l'AISGE et pense qu'il s'agit d'un conseiller communal de Genolier.

M. Denis Berger informe que l'année 2018 sera une grande année pour l'Association Nyon-St. Cergue Retro puisque l'automotrice date de 1918. De plus, il rappelle que l'association édite un calendrier à CHF 15. — qui peut s'acheter auprès de l'association, du secrétariat communal ou au café Tivoli.

M. Frédéric Guilloud souhaite avoir des nouvelles de l'Auberge Communale.

Mme La Syndique lui répond que de nombreux candidats ont été vus mais que rien de définitif n'est signé. Elle espère avoir une bonne nouvelle au prochain conseil.

Mme Sylviane Jaquet demande si le budget sera reçu en papier ou s'il faut l'imprimer soi-même.

Le Président lui répond qu'il faut l'imprimer soi-même.

Mme Jacqueline Burbidge Rainsley demande s'il est possible d'avoir le budget sur excel.

Mme La Syndique lui répond que cela n'existe pas.

11. Annonce et préavis futurs

Mme la Syndique annonce les deux préavis municipaux qui seront soumis au Conseil lors de la séance du 11 décembre. Un premier sur le budget et le deuxième sur l'achat de deux véhicules pour le service de la déchetterie et des eaux.

Il n'y a plus de questions ni de commentaires, le Président clôt la séance.

La séance est levée à 21h30

Le Président

Jean-Pierre Vuille

La Secrétaire suppléante

Linn Zenoni